



COMMUNIQUE DE PRESSE
Mars 2015

SYNTHESE DU COMITE SYNDICAL DU SYTRAL DU JEUDI 19 MARS 2015

■ Modification des statuts du SYTRAL

Suite à l'adhésion du Syndicat Mixte des Transports du Rhône (SMTR) au SYTRAL, de nouveaux statuts ont été pris par arrêté préfectoral du 19 décembre 2014.

Des adaptations sont apportées pour améliorer la représentation de ses membres.

Ainsi, il est proposé de permettre la désignation d'un suppléant pour chaque titulaire qui pourra siéger à sa place en cas d'absence ou d'empêchement.

De plus, il est proposé de créer le poste de Vice-président Délégué attribué à un conseiller titulaire parmi les élus de la Métropole de Lyon. L'ordre du tableau des membres de l'Exécutif est le suivant :

- 1- Président du SYTRAL (conseiller métropolitain)
- 2- Vice-président Délégué du SYTRAL (conseiller métropolitain)
- 3- 1^{er} Vice-président du SYTRAL (conseiller départemental)
- 4- 2^{ème} Vice-président du SYTRAL (conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Villefranche/Beaujolais/Saône)
- 5- 3^{ème} Vice-président du SYTRAL (conseiller communautaire de la communauté de communes de l'Est Lyonnais)

Le comité syndical approuve les statuts et autorise Monsieur le Président à saisir Monsieur le Préfet de la Région Rhône Alpes, Préfet du Rhône pour qu'il modifie les statuts du SYTRAL.

■ Exercice budgétaire 2015 – Décision Modificative n°1

Le comité syndical approuve la décision modificative pour adapter les prévisions budgétaires 2015 par des ajustements en section d'exploitation comme en section d'investissement pour couvrir les flux financiers relatifs à l'extension des compétences du SYTRAL sur l'intégralité du département du Rhône (réseau Libellule, transport interurbain, périmètre CCEL, Rhônexpress, charges de structure).

Les crédits budgétaires 2015 sont portés globalement en dépenses et en recettes à :

- **772,964 M€ hors taxes en section d'exploitation,**
- **329,139 M€ hors taxes en section d'investissement,**

soit une autorisation budgétaire totale de 1 102,103 M€, dont 865,611 M€ en opérations réelles et 236,492 M€ en mouvements d'ordre.

■ Convention entre le SYTRAL et la Métropole de Lyon pour le transport des scolaires

Avec la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, les transports scolaires font partie des compétences départementales exercées par la Métropole de Lyon sur son territoire. Les élèves résidants sur le territoire de la Métropole et ayant besoin d'emprunter un transport pour rejoindre leur établissement de destination situé hors de la Métropole sont donc désormais de sa compétence. Il revient au SYTRAL d'organiser ce service, qui concerne environ 1 300 élèves.

Le comité syndical approuve la signature d'une convention qui définit les modalités financières de ce service entre la Métropole de Lyon et le SYTRAL.

■ **Réalisation des Petits Aménagements de Voirie (PAV) – Conventions PAV 2015**

Le comité syndical approuve le programme des PAV 2015 qui comprend des opérations d'améliorations des conditions de circulation des bus et de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Les crédits alloués aux opérations 2015 se répartissent de la manière suivante :

- Les opérations d'amélioration de l'accessibilité : 2 231 000 € HT soit 67 arrêts aménagés. Ces investissements permettront de porter le taux d'arrêts accessibles à 60%.
- La réalisation de nouveaux couloirs de bus : 300 000 € HT

Le comité syndical approuve la signature de conventions avec la Métropole et le Département du Rhône, pour leur confier la réalisation des opérations correspondantes sur les voiries dont ils sont gestionnaires.

■ **Plan de Déplacements Entreprises**

Le comité syndical approuve les PDE à conclure avec les sociétés :

- La Banque de France, Lyon 2^e
- La Clinique Charcot, Ste-Foy-lès-Lyon
- Le Crédit Agricole Centre-Est, Champagne-au-Mont-d'Or
- La société Domeo, Lyon 8^e
- La société Merial
- La MGEN, Lyon et Villeurbanne

■ **Approbation de la convention annuelle 2015 entre le SYTRAL et l'Agence d'urbanisme**

Adhérent à l'Agence d'Urbanisme depuis 2004 pour le développement de l'agglomération lyonnaise, le comité syndical du SYTRAL poursuit cette collaboration et approuve la convention annuelle pour l'année 2015, articulée notamment autour des points suivants :

- La mutualisation et la valorisation des connaissances
- L'observation des territoires et les observatoires
- Les approches et stratégies métropolitaines
- La planification locale
- Les projets urbains
- Les activités internationales
- Innovation et réseaux de compétences

■ **Choix du mode de gestion du réseau Libellule à compter du 1^{er} janvier 2016**

Le comité syndical approuve le principe du recours à une délégation du service public pour la gestion du réseau Libellule (réseau de transport en commun de la communauté d'agglomération de Villefranche sur Saône) à compter du 1^{er} janvier 2016

La convention actuelle, conclue le 1^{er} décembre 2009 avec la société CARPOSTAL, arrive à échéance au 31 décembre 2015.

Le calendrier prévisionnel de la procédure comprend les grandes étapes suivantes :

- envoi de la publicité aux supports de diffusion : avril 2015,
- envoi du Dossier de Consultation des Entreprises : avril 2015,
- remise des candidatures et des offres par les candidats : début juin 2015,
- agrément des candidatures puis examen des offres : mi-juin/mi-juillet 2015,
- négociations : mi-juillet /fin septembre 2015,
- mise au point finale du contrat : fin septembre 2015,
- délibération du Comité Syndical sur le choix du lauréat : début novembre 2015,
- signature du contrat : fin novembre 2015.

■ **Augmentation de la capacité des lignes de tramway - Passage de T4 à 43m**

L'objectif est de mettre en service la première rame de 43m sur la ligne T4 avant fin 2018 et de libérer 7 rames de 32m récupérées sur T4 pour le projet de prolongement de T1 Debourg-Hopitaux Est au cours du premier trimestre 2019.

Le comité syndical approuve la stratégie définie au plan de mandat 2015-2020 et le programme élaboré pour répondre aux besoins d'augmentation de capacité des lignes de tramway. L'enveloppe financière prévisionnelle s'élève à 81 M€ (valeur 2014), maîtrise d'œuvre et travaux compris.

■ **Réseau Cars du Rhône et service Rhônexpress – Avenant à la convention pour l'utilisation par la Métropole des données transport**

Par la convention du 21 mai 2014, le SYTRAL a autorisé le Grand Lyon, devenu Métropole de Lyon à faire usage des données numériques du réseau TCL que lui fournit le SYTRAL.

Compte tenu de l'extension du SYTRAL, il souhaite désormais étendre la mise à disposition des données transport du réseau « Cars du Rhône » et du service Rhônexpress.

Les données concernées sont les suivantes, sous réserve de leur disponibilité :

- données géographiques,
- horaires théoriques journaliers,
- données temps réel concernant les temps d'attente aux arrêts, les perturbations inopinées sur le réseau et le cas échéant la disponibilité des équipements destinés aux personnes à mobilité réduite.

L'usage des données est accordé exclusivement pour les services sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole. Le comité syndical approuve l'avenant à la convention.

■ **Approbation du bilan de la concertation et du dossier d'enquête publique du prolongement de la ligne B du métro aux Hôpitaux Lyon Sud**

La concertation s'est déroulée du 12 janvier au 11 février 2015.

Avec une grande majorité d'avis écrits favorables (250 pour sur 304 exprimés), le bilan de la concertation préalable relative au prolongement de la ligne B du métro aux Hôpitaux Lyon Sud est très positif. Le comité syndical approuve le bilan de la concertation. Il approuve également le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et la tenue d'une enquête parcellaire conjointe.

■ **Approbation de l'avant-projet définitif de l'extension du Centre de Maintenance bus de Caluire**

Le comité syndical approuve l'avant-projet définitif d'extension du dépôt de Caluire (construction d'une halle complémentaire de 2 200 m2 environ), confirme l'enveloppe financière de l'opération (1.8 M€ HT) et décide de la poursuite des études et des travaux pour une mise en service au premier trimestre 2017.

■ **C3 - Lafayette / Bonneville - Approbation d'une convention avec Réseau de Transport d'Electricité**

Le Comité syndical du SYTRAL a engagé l'amélioration des performances de la ligne C3 entre le pont Lafayette, à Lyon, et le pôle multimodal Laurent Bonneville, à Villeurbanne. Il a approuvé l'Avant-projet de cette opération lors de sa séance du 11 décembre 2014 qui vise à aménager un double site propre sur le périmètre identifié.

La réalisation des aménagements approuvés nécessite la mise en œuvre de protection spécifique sur les réseaux RTE 225 kV Cusset-Saint-amour, 63 kV Bonneterre-Cusset, 225 kV Bonneterre-Cusset n°1.

Le comité syndical approuve la convention qui définit les modalités techniques et financières de la réalisation des travaux de protection.

CONTACTS PRESSE

Olivia Dufour : Responsable des relations presse / dufour@sytral.fr / 06 74 35 39 61

Camille Bastie : Attachée de presse / bastie@sytral.fr / 06 71 18 32 66